



PALATINE FRANCE MID CAP

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2022

PALATINE FRANCE MID CAP

FCP à vocation générale

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

ACTIONS FRANCAISES

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

30/12/2022

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPCVM d'OPC** : inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement** :

L'objectif de gestion du fonds consiste à rechercher la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés actions françaises petites et moyennes capitalisations.

PALATINE FRANCE MID CAP promeut les critères environnementaux et sociaux sans avoir un objectif durable. Pour autant, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), le produit entend partiellement réaliser un objectif d'investissement durable. Il cherche à investir en priorité dans des entreprises qui contribuent positivement aux ODD des Nations Unies. Au moins 50% des investissements de ce produit devront être alignés à cet objectif d'investissement durable sans nuire à un autre objectif environnemental ou social et tout en présentant de bonnes pratiques de gouvernance. Ce fonds prend aussi en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs.

Du fait de son éligibilité au PEA, le fonds sera investi en permanence à plus de 75% de son actif en actions françaises éligibles au PEA de petites et moyennes capitalisations comprises entre 200 millions et 25 milliards d'euros lors de leur acquisition en portefeuille.

L'OPCVM est à tout moment exposé de 75% à 100% de son actif au risque actions, sans contrainte de détention par secteur d'activité ou autre.

L'OPCVM pourra investir à hauteur respectivement de 10% maximum de son actif en actions non françaises, de 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et ne se réfère pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

L'indice CAC Mid 60 dividendes nets réinvestis est l'indice de comparaison a posteriori de l'OPCVM. La stratégie d'investissement, qui ne vise pas une réplique de l'indice, repose sur la sélection des titres centrée sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille. Cet OPCVM est géré de façon active et privilégie les sociétés de qualité, à bonne visibilité et à prix raisonnable. Il pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► **Indicateur de référence** :

L'indice CAC Mid 60 est l'indicateur de comparaison du FCP, il inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. Le CAC Mid 60 est un indice boursier utilisé à la bourse de Paris depuis le 21 mars 2011. Il regroupe soixante entreprises d'importance nationale ou européenne. Il suit immédiatement le CAC 40 et le CAC Next 20 et forme avec eux le SBF 120.

Son code ISIN est QS0010989117 et son code mnémonique est CACMD.

Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site internet de www.euronext.com.

Conformément à l'article 34 du Règlement UE 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur Euronext est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP n'est ni indicé ni à référence indicée et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance de l'OPCVM dépendra des sociétés sélectionnées par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : le FCP peut, à tout moment, être totalement ou au minimum à 75%, exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions de moyennes et petites capitalisations : l'OPCVM investit sur des actions qui en raison de leur faible capitalisation boursière peuvent présenter un risque de marché et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. L'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu. Ce risque de dégradation de la situation d'un émetteur peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : l'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de change : L'OPCVM peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif investie en actions hors zone euro (10 % maximum), non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Le marché français des valeurs moyennes a réalisé une année 2022 en baisse en termes de performance. Celles-ci sous-performent les grandes capitalisations cette année encore. Sous l'aune purement conjoncturelle, quinze exercices sur vingt-trois ont été à l'avantage du spectre qui concerne Palatine France Midcap depuis 2000 : la surperformance perd ainsi de son caractère quasi-structurel et les progressions de la classe d'actifs sur trois ans et cinq ans sont inférieures à celles du CAC 40. A l'ère des taux croissants et du retour de l'inflation, voire de l'interventionnisme et des chocs externes, mais donc encore du peu d'alternatives existantes, certains secteurs ou certaines actions sont naturellement favorisés, particulièrement les valeurs du luxe et le secteur de l'énergie, absentes et de notre portefeuille et du spectre considéré : ce qui est cher est de plus en plus cher mais semble-t-il pas hors de prix au regard de la progression des ventes et des résultats ! La fin de la pandémie COVID confirme favoriser les déjà bien nantis, comme la crise de l'énergie ! Le monde d'après n'a pas réservé un paradigme inédit puisque la correction naturelle est survenue également grâce à des phénomènes surnaturels.

L'année boursière 2022 est totalement bouleversante. Bien qu'elle constitue véritablement la première année post-COVID et qu'à ce titre le retour à une certaine forme de normalité devait enchanter les opérateurs et se traduire favorablement dans les cours, un choc externe de grande amplitude est vite devenu contrariant : la guerre russo-ukrainienne déclenchée en février. A ce titre, l'année se partage en deux parties, si l'on peut écrire, dont la frontière temporelle est fin février : une baisse aux premières publications puis...une baisse relative aux conséquences du conflit. De là à affirmer que l'année n'a pas connu de signes positifs, que nenni, la volatilité n'a pas été négligeable, en fonction des retournements d'opinions, des peurs, avérées ou pas, et des interventions officielles...toujours dans le sens d'éteindre le feu.

Contrairement à 2021, la microéconomie a moins pesé que la macroéconomie, inflation et hausse des

taux aidant. Politiques nécessairement restrictives des Banques centrales en réaction à la résurgence de l'inflation sur fond de continuité de nombreuses pénuries suite à une demande explosive dans bien des domaines, la macroéconomie a été envahissante. Les révisions nombreuses et continues des bénéfices par action et la dichotomie prononcée entre (grands) gagnants et perdants a offert à la microéconomie des épisodes glorieux. Particulièrement au sein des grandes capitalisations et particulièrement dans les secteurs Luxe et Energie en France. Dans notre univers à la liquidité inégale, le modèle pragmatique a tremblé sur son socle : visibilité et qualité de la croissance ont été bien chahutées par la hausse des taux. Les investisseurs, opportunistes, ne se sont rués sur rien. Ils ont simplement délaissé un peu les moyennes et beaucoup les petites capitalisations, les « perdantes » (relatives) de cette année. La sélectivité demeure extrême.

Les deux premiers mois de l'année, schématiquement jusqu'aux publications des résultats annuels, se sont avérés chahutés puis l'accélération a été brutale jusqu'à début mars afin que les investisseurs digèrent le conflit. Retour à la normale ou presque jusqu'au début de l'été puis engrenage inflation-hausse des taux pour un été de tous les dangers. Enfin accalmie relative de fin d'année pour revenir à des contre-performances décentes au regard de l'actualité financière.

Dans ce contexte, PALATINE FRANCE MID CAP, à la taille de l'actif de 94 millions d'euros en moyenne en 2022 s'est déprécié avec une volatilité limitée. Il régresse sur l'année de 15,24% alors que de son côté son indicateur de référence CAC Mid 60 dividendes nets réinvestis baisse de 10,68%, soit une sous-performance de 456 points de base. Les facteurs explicatifs sont les suivants. En premier lieu, l'OPC a été constamment investi ou presque, afin de respecter la politique maison. Il n'a donc ainsi pas profité du degré de liberté et de l'amortisseur naturel que constitue le cash. En deuxième lieu, sa surpondération en valeurs à la mode n'a pas compensé la contre-performance de quelques stars du portefeuille. Dassault Aviation (1,6%), GTT (0,8%), Ipsen (0,7%) et ADP (0,6%) ont été les moteurs les plus puissants de cette performance. Mais Korian, Virbac, Seb, Soitec et Alten ont détruit de la valeur. Le choix de sociétés hors indice a été mitigé : pour des Mersen et Bénéteau, des Faurecia, Biomérieux, Lisi et Wavestone malheureusement en contre-poids. Enfin, en troisième lieu, pénalisantes pour l'indice mais contributives positivement pour le fonds, Neoen, Rémy-Cointreau et Nexans ont illustré le bon timing de la gestion.

La très bonne tenue du portefeuille dans l'univers des fonds réellement concurrents est à noter. Celui-ci demeure un véritable OPC valeurs moyennes françaises, n'intervenant pas comme certains au-delà de l'univers CAC Mid, aux choix forts assumés (pondérations de 1 à 6%) et à la sélection de valeurs affûtée.

Au 30 décembre 2022, Palatine France Midcap affiche un taux de rotation annuel égal à 24,73%.

La performance du fonds **PALATINE France MID CAP** sur l'année 2022 est de -15,24% pour la part I, 15,85% pour la part R contre -10,68% pour son indicateur de référence.

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2022, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;

- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2022, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote.

La société de gestion a défini dans son document « politique d'engagement actionnarial » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- ✓ Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- ✓ La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique d'engagement actionnarial et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Palatine Asset Management – TSA 60140 - 93736 Bobigny Cedex 9.

Commission de mouvements.

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|---|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2022 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique A propos/Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019 ex act.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) est construite sur la gestion des risques en matière de durabilité (mesure des risques physiques, de transition,...) mais également sur la gestion des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (politique d'exclusion charbon thermique, des armes interdites, des entreprises controversées, l'application d'un filtre ESG, le calculs des indicateurs PAI,...). Elle est intégrée dans nos portefeuilles à travers une notation ESG qui vient compléter l'analyse financière.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com.

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds

Ce fonds applique les listes d'exclusion de PALATINE AM : sociétés impliquées dans la production et/ou commercialisation des armes controversées, sociétés fortement exposées au charbon ou développant de nouveaux projets charbon.

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

PALATINE FRANCE MID CAP promeut les critères environnementaux et sociaux sans avoir un objectif durable. Pour autant, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), le produit entend partiellement réaliser un objectif d'investissement durable.

Le produit financier mesurera son alignement à la taxonomie européenne.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Investissements éligibles au PEA

Au titre de l'exercice 2022, le FCP est demeuré investi au minimum à 75% de son actif en titres éligibles au PEA, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier.

Mention sur les rémunérations :

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le

partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2022, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (26 collaborateurs concernés sur cet exercice) a représenté 2 903 K€, et se décompose pour 2 210 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 693 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
FR0010451203	REXEL	Vente d'actions	11/03/2022	76 000	1 349 046
FR0010451203	REXEL	Vente d'actions	25/03/2022	60 000	1 120 353
FR0014005HJ9	OVH GROUPE RG	Achat d'actions	19/01/2022	40 000	1 108 720
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES	Vente d'actions	25/03/2022	99 000	1 073 042
FR0010340141	AEROPORTS DE PARIS - ADP	Vente d'actions	15/02/2022	8 000	1 054 441
FR0000031577	VIRBAC SA	Vente d'actions	15/02/2022	3 000	1 050 797
FR0000130395	REMY COINTREAU	Achat d'actions	14/03/2022	6 000	1 032 770
FR0010340141	AEROPORTS DE PARIS - ADP	Vente d'actions	12/09/2022	7 000	935 504
FR0013227113	SOITEC	Vente d'actions	15/02/2022	6 000	884 106
DE0006452907	NEMETSCHEK	Vente d'actions	23/03/2022	10 000	878 233

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 30/12/2022 : - OPCVM = 2,70%

- VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

- Changement d'adresse de PALATINE ASSET MANAGEMENT, société de gestion de votre fonds :
 - ✓ Le siège social se situe au 86 rue de Courcelles 75008 Paris.
 - ✓ L'adresse courrier est TSA 60140 - 93736 Bobigny Cedex 9.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

- Néant

PALATINE FRANCE MID CAP

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

PALATINE FRANCE MID CAP

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE FRANCE MID CAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE FRANCE MID CAP constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	86 882 059,10	122 452 774,12
Actions et valeurs assimilées	84 539 710,00	119 615 030,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	84 539 710,00	119 615 030,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 342 349,10	2 837 744,12
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 342 349,10	2 837 744,12
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	79 190,87	87 296,81
Liquidités	79 190,87	87 296,81
TOTAL DE L'ACTIF	86 961 249,97	122 540 070,93

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	84 526 395,00	117 562 790,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 790 868,22	4 716 801,80
Résultat de l'exercice (a,b)	543 618,25	114 888,67
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	86 860 881,47	122 394 481,39
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	100 368,50	145 589,54
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	100 368,50	145 589,54
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	86 961 249,97	122 540 070,93

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	530,42	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 832 122,40	1 827 659,35
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 832 652,82	1 827 659,35
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	932,75	1 686,59
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	932,75	1 686,59
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 831 720,07	1 825 972,76
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 313 605,60	1 728 071,49
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	518 114,47	97 901,27
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	25 503,78	16 987,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	543 618,25	114 888,67

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013391489 - Part PALATINE France MIDCAP R : Taux de frais maximum de 2,00% TTC

FR0000437576 - Part PALATINE France MIDCAP C : Taux de frais maximum de 1,25% TTC

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas

échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indicateur de référence sont indiquées sur le DICI et sur les reporting mensuels du fonds accessibles sur le site internet www.palatine-am.com.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PALATINE France MIDCAP C	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE France MIDCAP R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	122 394 481,39	114 108 527,38
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	10 656 164,04	20 173 450,21
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-28 206 810,67	-30 012 546,38
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 340 453,45	6 525 730,78
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 791 358,31	-991 280,36
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-483 659,98	-578 862,59
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-20 566 502,92	13 071 561,08
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>5 593 372,97</i>	<i>26 159 875,89</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-26 159 875,89</i>	<i>-13 088 314,81</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	518 114,47	97 901,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	86 860 881,47	122 394 481,39

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 190,87	0,09
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	79 190,87	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	100 368,50
TOTAL DES DETTES		100 368,50
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-100 368,50

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE France MIDCAP C		
Parts souscrites durant l'exercice	3 568,201	9 517 794,03
Parts rachetées durant l'exercice	-6 621,523	-17 942 983,14
Solde net des souscriptions/rachats	-3 053,322	-8 425 189,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	24 982,786	
Part PALATINE France MIDCAP R		
Parts souscrites durant l'exercice	974,650	1 138 370,01
Parts rachetées durant l'exercice	-8 930,986	-10 263 827,53
Solde net des souscriptions/rachats	-7 956,336	-9 125 457,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 162,875	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE France MIDCAP C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE France MIDCAP R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts PALATINE France MIDCAP C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	823 700,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,21
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE France MIDCAP R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	489 904,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,94
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 342 349,10
	FR0010611335	PALATINE MONET CT I	2 342 349,10
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 342 349,10

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	543 618,25	114 888,67
Total	543 618,25	114 888,67

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE France MIDCAP C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	526 479,28	248 958,53
Total	526 479,28	248 958,53

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE France MIDCAP R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	17 138,97	-134 069,86
Total	17 138,97	-134 069,86

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 790 868,22	4 716 801,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 790 868,22	4 716 801,80

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE France MIDCAP C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 331 374,80	3 295 458,42
Total	1 331 374,80	3 295 458,42

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE France MIDCAP R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	459 493,42	1 421 343,38
Total	459 493,42	1 421 343,38

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	77 668 630,13	76 481 406,21	114 108 527,38	122 394 481,39	86 860 881,47
Parts PALATINE France MIDCAP C en EUR					
Actif net	77 668 630,13	76 481 406,21	66 888 153,03	85 622 880,63	64 672 566,88
Nombre de titres	36 601,827	29 735,913	25 555,935	28 036,108	24 982,786
Valeur liquidative unitaire	2 121,98	2 572,02	2 617,32	3 054,02	2 588,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	58,80	37,42	167,58	117,54	53,29
Capitalisation unitaire sur résultat	8,17	8,97	-21,97	8,87	21,07
Parts PALATINE France MIDCAP R en EUR					
Actif net	0,00	0,00	47 220 374,35	36 771 600,76	22 188 314,59
Nombre de titres	0,00	0,00	41 842,997	28 119,211	20 162,875
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	1 128,51	1 307,70	1 100,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	57,84	50,54	22,78
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-11,72	-4,76	0,85

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
NEXUS AG	EUR	17 000	948 600,00	1,09
TOTAL ALLEMAGNE			948 600,00	1,09
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	12 000	1 502 400,00	1,73
ALTEN	EUR	30 000	3 504 000,00	4,03
AUBAY	EUR	21 000	1 023 750,00	1,17
BENETEAU	EUR	206 000	2 912 840,00	3,35
BIOMERIEUX	EUR	18 000	1 762 560,00	2,03
BOLLORE SE	EUR	400 000	2 088 000,00	2,41
COVIVIO SA	EUR	49 000	2 717 050,00	3,12
DASSAULT AVIATION SA	EUR	24 000	3 796 800,00	4,37
ELIS	EUR	180 000	2 487 600,00	2,87
Equasens	EUR	24 000	1 792 800,00	2,07
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	60 000	847 800,00	0,97
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	43 000	4 291 400,00	4,94
INTERPARFUMS	EUR	38 000	2 112 800,00	2,43
IPSEN	EUR	33 000	3 316 500,00	3,81
JCDECAUX SE	EUR	100 000	1 772 000,00	2,04
KORIAN SA	EUR	100 000	1 012 000,00	1,17
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	23 000	906 200,00	1,05
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	117 000	4 396 860,00	5,07
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	47 000	914 620,00	1,05
MANITOU BF	EUR	49 000	1 215 200,00	1,40
MERSEN	EUR	69 000	2 604 750,00	3,00
NEOEN SA	EUR	53 000	1 993 330,00	2,29
NEXANS SA	EUR	38 000	3 209 100,00	3,70
NEXITY	EUR	76 000	1 980 560,00	2,28
PLASTIC OMNIUM	EUR	130 000	1 765 400,00	2,03
REMY COINTREAU	EUR	6 000	945 600,00	1,09
RUBIS	EUR	137 000	3 370 200,00	3,88
SEB	EUR	29 000	2 269 250,00	2,61
SOITEC SA	EUR	28 000	4 279 800,00	4,93
SOMFY	EUR	17 000	2 431 000,00	2,80
SOPRA STERIA	EUR	25 000	3 530 000,00	4,06
SPIE SA	EUR	95 000	2 314 200,00	2,66
TRIGANO SA	EUR	21 000	2 679 600,00	3,09
VIRBAC SA	EUR	7 500	1 710 000,00	1,97
WAVESTONE	EUR	36 000	1 553 400,00	1,79
TOTAL FRANCE			81 009 370,00	93,26
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP	EUR	14 000	708 120,00	0,82
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	27 000	933 120,00	1,07
TOTAL IRLANDE			1 641 240,00	1,89
ITALIE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MONCLER SPA	EUR	19 000	940 500,00	1,09
TOTAL ITALIE			940 500,00	1,09
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			84 539 710,00	97,33
TOTAL Actions et valeurs assimilées			84 539 710,00	97,33
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE MONET CT I	EUR	73	2 342 349,10	2,69
TOTAL FRANCE			2 342 349,10	2,69
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 342 349,10	2,69
TOTAL Organismes de placement collectif			2 342 349,10	2,69
Dettes			-100 368,50	-0,11
Comptes financiers			79 190,87	0,09
Actif net			86 860 881,47	100,00

Parts PALATINE France MIDCAP C	EUR	24 982,786	2 588,68
Parts PALATINE France MIDCAP R	EUR	20 162,875	1 100,45

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
PALATINE FRANCE MID CAP

Identifiant d'entité juridique :
969500OYHTT63CMCX239

Caractéristiques environnementales et sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI

☒ NON

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 76.05% d'investissement durables.

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

☒ ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____ %

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La promotion des caractéristiques environnementales et sociales dans Palatine France Mid Cap s'est faite à travers une note ESG moyenne sur la période supérieure à celle de son indice de référence, le CAC Mid 60 et une contribution positive de la part d'investissements durables à au moins un ODD.

La période au cours de laquelle le produit entendait promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales s'étend, sur 2022, du 01/12/2022 au 31/12/2022. Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales et sociales a donc été effectuée uniquement au 31/12/2022 pour ce produit.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité retenus pour ce produit financier sont la notation ESG et les ODD. Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité a été la suivante :

Indicateur	31/12/2022
Note ESG – Portefeuille	13,29
Note ESG – CAC MID 60	12,91
Contribution ODD1 (allant de -1 à +1)	0,27
Contribution ODD2 (allant de -1 à +1)	0,00
Contribution ODD3 (allant de -1 à +1)	0,36
Contribution ODD4 (allant de -1 à +1)	0,31
Contribution ODD5 (allant de -1 à +1)	0,54
Contribution ODD6 (allant de -1 à +1)	0,22
Contribution ODD7 (allant de -1 à +1)	0,39
Contribution ODD8 (allant de -1 à +1)	0,34
Contribution ODD9 (allant de -1 à +1)	0,26
Contribution ODD10 (allant de -1 à +1)	0,26
Contribution ODD11 (allant de -1 à +1)	0,39
Contribution ODD12 (allant de -1 à +1)	0,37
Contribution ODD13 (allant de -1 à +1)	0,26
Contribution ODD14 (allant de -1 à +1)	0,27
Contribution ODD15 (allant de -1 à +1)	0,26
Contribution ODD16 (allant de -1 à +1)	0,17
Contribution ODD17 (allant de -1 à +1)	0,37

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

○ ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce rapport est le premier.

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

L'objectif d'investissement durable de ce produit financier est d'investir dans les entreprises qui ont de bonnes performances ESG et dont la contribution aux ODD est positive.

Les investissements durables y ont contribué car ils démontrent tous d'au moins une contribution strictement positive à l'un des ODD, du respect du DNSH, et de pratiques de bonne gouvernance.

○ Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les 14 PAI obligatoires définies dans l'annexe 1 du règlement délégué 2022/1288 de la commission européenne datant du 6 avril 2022 sont mesurées et analysées :

		31/12/2022	Couverture
PAI 1 - Emissions GES	Scope 1	1 822,14	88,35%
	Scope 2	1 680,31	88,35%
	Scope 3	282 965,35	88,35%
	Totales	286 467,79	88,35%
PAI 2 - Empreinte carbone		3 297,74	88,35%
PAI 3 - Intensité de GES		2 366,10	88,35%
PAI 4 - Exposition au secteur des combustibles fossiles		9,85%	97,33%
PAI 5 - Part de consommation et production d'énergie non-renouvelable	Production	0,00%	85,02%
	Consommation	53,32%	88,35%
PAI 6 - Part d'investissements dans des secteurs à fort impact climatique		3,08%	97,33%
PAI 7 - Part des investissements à fort impact sur la biodiversité		0,00%	96,43%
PAI 8 - Tonnes de rejets dans l'eau par Mn€		0,00	88,49%
PAI 9 - Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs par Mn€		0,38	88,49%
PAI 10 - Part d'investissements dans des sociétés ayant participées à des violations du Pacte des NU ou aux principes directeurs de l'OCDE		0,00%	95,33%
PAI 11 - Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect du Pacte des NU ou des principes directeurs de l'OCDE		0,00%	94,50%
PAI 12 - Ecart de rémunération moyen non corrigé		14,94%	88,49%
PAI 13 - Ratio femmes/hommes moyen des organes de gouvernance		44,72%	87,40%
PAI 14 - Part d'investissements dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées		0,00%	100%
PAI II.2 - Tonnes d'équivalents CO ² de polluants atmosphériques par Mn€		0,11	88,49%
PAI III.15 - Part d'investissements dans des entités ne disposant pas de politique de lutte contre la corruption		2,41%	81,77%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des NU se fait en plusieurs étapes :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Gestion des controverses : Un suivi des controverses a été effectué tout au long de la période. Les décisions d'exclusion des valeurs controversées ont été débattues lors du comité ISR. Au sein de ce produit, seulement une valeur a été placée dans la catégorie « à désinvestir » à la suite de controverses sur la période :
 - Orpéa : Controverse sur la gouvernance opaque de la société, des pratiques de fraude et de maltraitance. Titre vendu progressivement, dernière position datant du 23/05/2022.
- Evaluation de la compliance des processus des entreprises investies selon ces principes : Au 31/12/2022, le portefeuille détient 66,67% de titres dont les émetteurs sont signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : Cette évaluation se fait par le pilotage du PAI III.15 qui porte sur la part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de politique de lutte contre la corruption. Au 31/12/2022, un émetteur détenu au sein de Palatine France Mid Cap, présentait une politique de lutte contre la corruption insuffisante. Il représente 2,17% du portefeuille au 31/12/2022
- Notation ESG : La notation ESG de Palatine AM comporte de nombreuses thématiques directement liées à ces principes. Elle évalue notamment les pratiques des entreprises en matière d'éthique des affaires ou de respect des droits humains. Cette note ESG était de 13,29/20 en « Best in Class » au 31/12/2022.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au 31/12/2022, 74,02% de l'actif sont investis dans des activités pour lesquelles les incidences négatives ont été jugées non significatives. Ce pourcentage est de 76,05% des actifs investis hors cash et quasi-cash.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 principaux investissements du produit financier en poids de l'actif net ou des investissements représentant plus de 50% des actifs au 31/12/2022 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LA FRANCAISE DES JEUX FDJ	Consommation discrétionnaire	5,06 %	FR
GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	Energie	4,94 %	FR
SOITEC	Technologie de l'Information	4,93 %	FR
DASSAULT AVIATION	Industries	4,37 %	FR
SOPRA GROUP	Technologie de l'Information	4,06 %	FR
ALTEN	Technologie de l'Information	4,03 %	FR
RUBIS	Services aux collectivités	3,88 %	FR
IPSEN	Pharmacie - Santé	3,82 %	FR
NEXANS	Industries	3,69 %	FR
BENETEAU	Consommation discrétionnaire	3,35 %	FR
COVIVIO	Immobilier	3,13 %	FR
TRIGANO	Consommation discrétionnaire	3,08 %	FR
MERSEN	Industries	3,00 %	FR

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/12/2022 au 31/12/2022



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

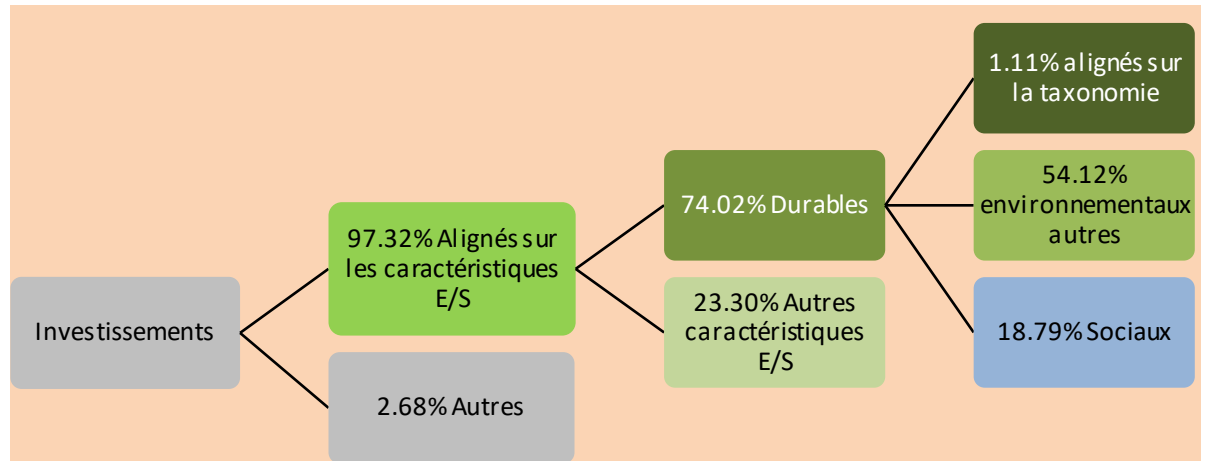
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier affiche en moyenne sur la période 76,05% de son actif net hors cash dans des investissements alignés à son objectif environnemental et/ou social.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au cours de la période a été la suivante :



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants :

- Consommation de base
- Consommation discrétionnaire
- Energie
- Immobilier
- Industries
- Pharmacie - Santé
- Produits de Base
- Services aux collectivités
- Technologie de l'Information



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE¹ ?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental aligné à la taxonomie de l'UE représentaient **1.11%** de l'actif de Palatine France Mid Cap au 31/12/2022. Cette part est relativement faible car il y a encore peu de sociétés qui reportent leur alignement taxonomique. Au sein du produit financier, seuls 2.66% de l'actif publient un alignement taxonomique. L'alignement taxonomique moyen parmi les sociétés qui le publient est de 41.70%

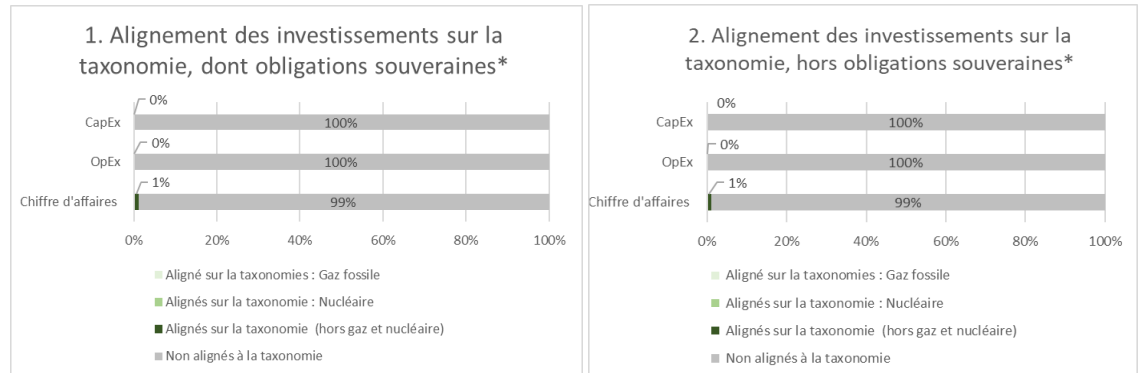
○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

O Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires ou habilitantes au 31/12/2022 est la suivante :

	Chiffre d'affaires	Opex	Capex
Activités habilitantes	1.03%	0.00%	0.00%
Activités transitoires	0.08%	0.00%	0.00%

O Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Ce rapport périodique est le premier.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE représentent 54.12% de l'actif du produit financier au 31/12/2022.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissement durables sur le plan social au 31/12/2022 est de 18,79%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « Autres » comportent uniquement le cash. 2,68% de l'actif au 31/12/2022 est en devise.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Tout au long de la période, les 20% des plus mauvaises notes ESG de l'univers ont été exclues du périmètre d'investissement. Cette prise en compte ESG a été complétée par les exclusions sectorielles de Palatine AM :

- Exclusions de toutes les entreprises qui contreviendraient de manière grave et/ou répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies portant sur les droits de l'Homme, les normes du travail et la lutte contre la corruption.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armements controversés au sens des conventions d'Ottawa et d'Oslo. Tout investissement direct dans les sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des bombes à sous-munitions et mines antipersonnel est exclu sans seuil minimum de chiffre d'affaires.
- Charbon thermique : Exclusion des valeurs qui ne respectent pas la politique charbon de Palatine AM. Elle s'interdit depuis lors d'investir dans les entreprises qui développent de nouveaux projets charbon ou dont les activités sont fortement exposées au charbon. Cette stratégie charbon a été déployée pour toute la gestion, elle exclut les entreprises minières et les producteurs d'électricités dont plus de 20% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique. De plus, les sociétés minières qui extraient plus de 10MT de charbon thermique et les producteurs d'électricité dont plus de 5GWh sont produit à partir de charbon thermique sont également exclus.

Depuis le 01/12/2022, le gérant de ce produit financier s'assure aussi que l'intégration dans sa gestion des notations ESG et des politiques d'exclusion lui permettent de démontrer de bonnes performances extra-financières. Il s'engage à maintenir une note ESG supérieure à celle de son indice de référence, un score de lutte contre la corruption et une note de la politique de rémunération supérieurs à ceux de son indice de référence et une contribution à au moins un des ODD positive pour chacun des investissements qualifiés de durables, ce produit s'engage sur un minimum de 50% d'investissements durables.

Enfin, dans le cadre de son engagement de contribuer au moins partiellement à un objectif d'investissement durable, le produit financier a pris en comptes les PAI de la SFDR dans le cadre de sa portion d'investissements durables. La pris en compte de ces PAI a été conforme à la méthodologie de vérification du DNSH de Palatine AM

- PAI 1 à 6 – Emission de GES : Exclusion des sociétés n'ayant pas de trajectoire de réduction de leurs émissions de GES ou de celles dont les émissions sont significativement négatives
- PAI 7 – Biodiversité : Exclusion des sociétés n'ayant pas de politiques de protection de la biodiversité ou de celle ayant une incidence significativement négative sur la biodiversité.
- PAI 8 – Eau : Exclusion des sociétés n'ayant pas de politiques de gestion de l'eau ou de celle ayant une incidence significativement négative sur la pollution de l'eau.
- PAI 9 – Déchets : Exclusion des sociétés n'ayant pas de politiques de gestion des déchets ou de celle ayant une incidence significativement négative sur la production de déchets.
- PAI 10 – Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales : Exclusion systématique des entreprises ayant connu des controverses significatives et répétées liées à ces thématiques.
- PAI 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des NU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales : Investissement dans des entreprises signataires du Global Compact des Nations unies ou dans des entreprises ayant un niveau de compliance minimal avec ces principes.
- PAI 12 – Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé : Exclusion des plus mauvais acteurs de notre univers.
- PAI 13 – Mixité au sein des organes de gouvernance : Exclusion des plus mauvais acteurs de notre univers.
- PAI 14 – Exposition à des armes controversées : Exclusion des valeurs liées aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou biologiques).
- PAI II.2 – Emissions de polluants atmosphériques : Exclusion des sociétés ayant les incidences les plus négatives.
- PAI III.15 – Lutte contre la corruption : Exclusion des sociétés ayant les incidences les plus négatives.
- Exclusion des sociétés ayant les moins bonnes notes de gouvernance



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le produit financier possède un indice de référence pour mesurer sa promotion des caractéristiques environnementales et sociales, cet indice est le CAC MID 60. Sur la période de référence de ce rapport, le produit financier a en moyenne surperformé son indice de 0,38 points sur 20.

○ En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?

L'indice désigné, le CAC Mid 60 NR est composé des 60 valeurs françaises les plus en lignes avec la stratégie d'investissement. Il diffère donc de l'indice de marché le plus large pertinent qui pourrait être le CAC All-tradable, composé d'environ 240 valeurs.

○ Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Indicateur	31/12/2022	Moyenne
Note ESG (/20)	13,29	13,29

○ Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Indicateur	31/12/2022	Moyenne
Note ESG – Palatine France Mid Cap (/20)	13,29	13,29
Note ESG – CAC MID 60 (/20)	12,91	12,91

○ Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Indicateur – 12/2022	CAC MID 60	CAC ALL-TRADABLE
Notes ESG relatives aux secteurs (/20)	12,91	12,24

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.